

FICHE D'INFORMATION SCFP

Impacts du budget 2014-1015 de l'Ontario sur le secteur des Services sociaux

Juillet 2014

Aperçu

Dans l'ensemble, le budget apporte des ressources financières très attendues par les travailleurs de première ligne des services et/ou des programmes sociaux, comme les services de garde d'enfants et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Par ailleurs, certains secteurs, comme celui des Sociétés d'aide à l'enfance, ont été totalement ignorés. Des années de financement sans augmentation et de compressions, ont fait en sorte que plusieurs segments du secteur ont maintenant besoin d'investissements substantiels qui ne sont pas prévus dans le nouveau budget. De plus, le budget ne fait rien pour lutter contre les inégalités croissantes causées par des décennies de baisses de l'impôt des sociétés et des plus nantis et de compressions dans les dépenses pour les services sociaux.

Le budget, qui a été adopté par l'Assemblée législative le 24 juillet, prévoit une augmentation des prestations d'aide sociale pour 2014, par l'entremise d'une majoration de 1 % des prestations versées aux bénéficiaires adultes du Programme Ontario au travail et aux bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH). Comme en 2013, le gouvernement versera un

montant complémentaire aux adultes célibataires sans enfant touchant des prestations d'Ontario au travail ou du POSPH. L'augmentation ne couvre même pas l'inflation pour 2014-2015 et est donc loin de compenser pour les années de prestations d'aide sociale gelées ou même diminuées. De fait, les prestations d'aide sociale ne représentent aujourd'hui que 55 % de ce qu'elles étaient avant les compressions effectuées au cours des années Harris. C'est inacceptable. Il est temps de hausser les taux.

Services de garde

Dans le secteur des Services de garde, le budget ne prévoit pas les investissements nécessaires à la mise sur pied d'un système de services de garde accessible, abordable et universel, mais il contient un plan d'amélioration des ressources pour deux secteurs. La première amélioration est une augmentation du salaire des éducatrices de la petite enfance. Ces travailleuses toucheront en moyenne 1 \$ l'heure de plus en 2015 et un dollar de plus en 2016, grâce à un financement additionnel de 269 millions. Cette augmentation de salaire sera accordée aux éducatrices de la petite enfance travaillant dans les Services de garde d'enfants agréés, les Services de garde gérés par les Premières Nations et les Services de garde d'enfants

agréés en résidence privée. Cette augmentation vise à corriger la disparité entre les salaires versés par le Services de garde d'enfants où les travailleuses gagnent en moyenne 16.34 \$ l'heure et les salaires versés par les Conseils scolaires qui sont en moyenne de 22 \$ l'heure avec des augmentations prévues à la grille des salaires.

La deuxième amélioration consiste en un investissement additionnel de 33,6 millions sur 3 ans pour l'exploitation et la modernisation du système. Ce montant s'ajoute aux 346 millions sur 4 ans déjà annoncés, un montant insuffisant pour préserver les espaces et assurer le maintien du travail d'autorisation, d'enquête et d'application des règles qui est prévu dans le projet de loi 10, *Loi sur la modernisation des services de garde d'enfants*, qui vient d'être à nouveau déposée. Le secteur est confronté à une grande pression attribuable aux changements apportés à la formule de financement, changements qui ont engendré des déficits budgétaires chez plusieurs Services municipaux de garde d'enfants et un manque généralisé de place en centres agréés. Le besoin d'un Programme national de garde d'enfants financé et exploité par le secteur public est plus grand que jamais.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le budget alloue 810 millions à l'amélioration des soutiens offerts aux personnes ayant une déficience intellectuelle, incluant 42,5 millions qui avaient déjà été annoncés dans le budget de 2013. Cet investissement sera fait sur 3 ans à compter de l'année 2014-2015. Le montant comprend 200 millions sur 3 ans pour les salaires des travailleurs de première ligne des secteurs du communautaire et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Pour le moment, nous ne savons pas comment cet argent sera distribué. Compte tenu de la crise qui sévit dans le secteur, le SCFP croit que ce montant devrait être dépensé la première année et non sur une période de 3 ans.

Les 610 millions restants seront divisés entre différents postes, dont :

- Un financement direct étendu à 21 000 individus et familles de plus afin d'éliminer les listes d'attente, en 2 ans pour les Services particuliers à domicile et en 4 ans pour le Programme Passeport.
- Des soutiens pour les besoins urgents de services en établissements pour environ 1 400 personnes. Ces soutiens pourront être offerts à l'hébergement en foyer de groupe, aux résidences avec services de soutien intensif, aux résidences avec services de soutien à l'autonomie ou aux résidences de famille hôte.
- La promotion des partenariats pour l'intégration communautaire grâce à une croissance des programmes de résidences de famille hôte et de résidences avec services de soutien à l'autonomie.

Tout en appuyant les investissements dans le secteur, le SCFP demeure préoccupé par le fait que la plus grande part de ces investissements sera consacrée au financement individualisé par l'entremise des programmes Passeport et Services particuliers à domicile. Ce modèle de financement est plus dispendieux, il accroît la fragmentation des services, il contribue à l'érosion des conditions de travail et des salaires et il ne permet pas d'aborder le problème du sous-financement chronique du système communautaire.

Nous sommes préoccupés par le fait que le budget vise l'élimination des listes d'attente pour du financement direct et qu'il n'aura que peu d'impact sur l'imposante liste de 12 000 personnes en attente de soutiens en établissement. Le budget se concentre aussi sur l'expansion des partenariats en intégration communautaire par l'entremise des résidences de famille hôte et des résidences avec services de soutien à l'autonomie et non sur l'investissement dans le secteur des agences communautaires et la création de nouvelles

places dans le secteur. Un réseau d'établissements d'intégration communautaire de grande qualité et sans but lucratif est la colonne vertébrale d'un bon système de soutien pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et les familles. Mais les agences sont en crise parce qu'elles touchent un financement insuffisant depuis des années et qu'elles ont dû diminuer le nombre d'heures de travail, effectuer des compressions de personnel, réduire le nombre d'heures pendant lesquelles les programmes sont accessibles et fermer des programmes. Une bonne proportion de cet argent doit être utilisée pour faire diminuer les listes d'attente pour les différentes formules d'intégration communautaire en résidence, pour assurer une dotation de personnel adéquate, des conditions de travail décentes et une bonne qualité de soins.

Sociétés d'aide à l'enfance (SAE)

Le budget ignore totalement la crise qui frappe les Sociétés d'aide à l'enfance qui vivent depuis des années avec des mesures de diminution des coûts, une transformation de la prestation des services par des fusions d'agences et des compressions dans l'administration. Rien n'est prévu pour corriger le sous-financement chronique des services et soutiens offerts aux enfants à risque et des soutiens aux familles. La situation est telle que certaines agences ferment maintenant certains jours de la semaine, parce qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour assurer les services. L'approche basée sur la diminution des coûts a mené à une augmentation de la charge de travail du personnel et les travailleurs des services sociaux sont maintenant confrontés à une augmentation du niveau de stress et à l'épuisement professionnel. Ce budget ne fait donc rien pour régler un problème urgent, le besoin de financement supplémentaire pour les Sociétés d'aide à l'enfance.

Services sociaux communautaires sans but lucratif

Avant le déclenchement de l'élection, le gouvernement a annoncé une augmentation

des salaires des préposés aux services de soutien personnel (PSSP) des secteurs des soins à domicile et des soins communautaires financés par le gouvernement. Le gouvernement a promis une première augmentation de 1,50 \$ l'heure à compter du 1^{er} avril 2014, une mesure qui n'était pas liée au budget. Nous nous attendons maintenant à ce que cet argent soit versé à compter de septembre avec rétroactivité au 1^{er} avril 2014. D'autres augmentations des salaires ; 1,50 \$ à compter du 1^{er} avril 2015 et 1,00 \$ à compter du 1^{er} avril 2016, sont prévues au budget 2014-2015. Les augmentations promises ne tiennent pas compte de toute autre augmentation pouvant être négociée et elles s'appliqueront sans égard au taux de rémunération actuel du PSSP. Il y a plusieurs exclusions à ce programme d'augmentation des salaires, notamment les PSSP travaillant dans les établissements de soins de longue durée et les hôpitaux, ceux qui travaillent à un programme de soins autogérés financé par le gouvernement et les PSSP qui assurent des services d'entretien ménager (nettoyage de la maison, lavage de la vaisselle etc.).

Un financement limité axé sur les projets pourrait être rendu disponible pour les agences communautaires sans but lucratif de services sociaux grâce au financement de 1 million de dollars destiné au Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des personnes âgées, financement qui a été doublé. Le programme vise notamment à soutenir les aînés afin qu'ils acquièrent des connaissances de base en technologie et en gestion de leurs finances. Ce financement ne contribue guère à régler le problème de sous-financement chronique du secteur à la suite de près de 2 décennies de financement fixe. De plus, il s'agit d'augmenter l'offre de service, mais en passant par un processus d'appel d'offres qui force les agences à se concurrencer les unes les autres et à concurrencer les agences privées pour obtenir les maigres ressources financières disponibles. Le financement axé sur des projets à court terme ne couvre pas les frais d'administration comme le personnel et les salaires. C'est un problème

dans la mesure où, dans le secteur, les salaires n'ont pas réussi à suivre l'inflation. Le secteur éprouve donc des problèmes de recrutement et de rétention de personnel ce qui a des impacts sur la qualité des services.

Le budget annonçait aussi des sommes pour la diminution de la pauvreté et de l'itinérance. Le budget prévoit un investissement de 50 millions sur 5 ans pour la création d'un nouveau fond de diminution de la pauvreté. Le financement servira à soutenir l'innovation par l'élaboration de partenariats à l'échelon local. Pour ce qui est de l'itinérance, le budget accorde une augmentation du financement annuel destiné à l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC). L'augmentation sera de 42 millions à compter de 2014-2015, ce qui portera le total du programme à 294 millions. Ce programme est le résultat de la fusion du financement de 5 programmes liés à l'itinérance, dont la prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité destinée aux

prestataires de l'Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Les programmes ont été fusionnés en un seul programme offert à l'échelon local. La perte du programme Prestation pour l'établissement d'un nouveau domicile et le maintien dans la collectivité, un financement inadéquat pour les municipalités et la confusion entraînée par les changements ont mené à une crise du logement pour de nombreuses personnes à faible revenu. Un financement de transition initial de 42 millions a été versé jusqu'en mars 2014. Les 42 millions supplémentaires prévus au budget devraient aider les résidents à faible revenu à obtenir les fonds nécessaires pour trouver et conserver un logement adéquat. Le gouvernement de l'Ontario verse aussi une contribution de 80,1 millions par année pendant 5 ans pour le maintien du Programme de logement à prix abordable, un programme fédéral-provincial.

jj/sep491
30 juillet, 2014